



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rattachement ministériel des forestiers

Question écrite n° 12890

Texte de la question

M. Christophe Barthès attire l'attention de M. le Premier ministre sur le rattachement ministériel des forestiers et, plus largement, sur la gouvernance de la politique forestière nationale. La forêt française est aujourd'hui au cœur de multiples enjeux stratégiques : adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, production de bois, stockage du carbone, prévention des risques naturels et développement économique des territoires ruraux. Or, sur le terrain, les acteurs forestiers font état d'une confusion persistante quant à leur tutelle administrative et politique. En effet, selon les sujets abordés, les forestiers relèvent tantôt du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, tantôt du ministère de la transition écologique. Cette dualité de rattachement semble engendrer des difficultés de pilotage, un manque de lisibilité pour les professionnels et, parfois, des politiques publiques insuffisamment coordonnées, notamment sur les questions d'équilibre sylvo-cynégétique, de gestion durable des forêts et de renouvellement des peuplements. Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir préciser de quel ministère relèvent les forestiers, tant en matière de gestion, de réglementation que de définition des politiques publiques et s'il envisage de clarifier ce rattachement afin de garantir une gouvernance cohérente, lisible et efficace de la politique forestière nationale.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12890

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2026](#), page 1288